

Procès-Verbal de la séance du Conseil d'administration du 30 janvier 2024

Date : 30 janvier 2024

Année scolaire : 2023 / 2024
Numéro de séance : 3
Date de transmission de la convocation aux membres : 15 janvier 2024
1^{ère} convocation (oui/non) : oui
2^{ème} convocation (oui/non) : non
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : M JADEAU
Secrétaire de séance : Mme MAGNÉ
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Ordre du jour

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

II – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- 2-1 - Ventilation de la DGH (annexe 1).
- 2-2 - Dotation numérique

III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- 3-1 – Budget prévisionnel du séjour *Culture et patrimoine* de juin 2024 (annexe 2).
- 3-2 – Mouvement de personnels.
- 3-3 – Point sur les travaux.
- 3-4 – Contrats et conventions (annexes 3,4, 5 et 6).

IV – QUESTIONS DIVERSES

Annexes :

- Tableau de la ventilation de la DGH (**annexe 1**)
- Tableau du budget prévisionnel du séjour *Culture et patrimoine* (**annexe 2**)
- Convention de mutualisation inter-établissements de la Vienne (**annexe 3**)
- Convention d'adhésion aux groupements de commandes coordonnés par le lycée Victor Hugo (**annexe 4**)
- Convention de mise à disposition d'un véhicule du DITEP de Guron (**annexe 5**)
- Convention de mise à disposition d'un véhicule de la commune de Valence en Poitou via l'Escale (**annexe 6**)

FEUILLE D'ÉMARGEMENT
Séance 30 janvier 2024

Qualité		Titulaires		Suppléants	
		Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
MEMBRES DE DROIT	Chef d'établissement	JADEAU Francis	✕		
	Gestionnaire	AYRAULT Isabelle	✕		
	CPE	DUPONT Julien	Excusé		
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	LEDEUX Jean-Louis	Excusé		
		PECRIAUX Sybil	Excusée		
	Commune siège	POUVREAU Laëtitia	✕		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		COLIN Josette	✕		
		RANGEARD Jean-François	Excusé		
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnels d'enseignement et d'éducation	DUMAY Aurore	✕		
		GUILLARD François	✕		
		MAGNÉ Pauline	✕		
		MOHAMMEDI Julie	Excusée	CARRIER Léo	✕
		RIBARDIÈRE Sandrine	✕		
		RINGUET Elizabeth	✕		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	DELEZAY Marie-Laure	✕		
		PAVAGEAU Benoît	Excusé	BIRAUD Sylvie	✕
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	ARTAUD Mathilde	✕		
		AUVIN Laurent	Excusé		
		FAUCHER Claire	✕		
		FAYOUX Emilie	✕		
		PASQUAY Deborah	✕		
		RAGEAU Marie	Excusée	VAN HECKE Gwendoline	✕
	Elèves	DUPUIS Maëlla	✕		
		POUVREAU Garance	✕		

Préambule.

La séance débute à 18h05, le quorum étant atteint avec 16 présents.

Désignation du secrétaire de séance.

Le secrétariat de séance échoit selon la répartition votée lors du CA du 28 novembre 2023 à un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation. Mme MAGNÉ est proposée.

Adoption du PV du CA du 28/11/2023.

Aucune remarque sur le contenu.

Présents : 16

Abstention : 0

Nul ou blanc : 0

Contre : 0

Pour : 16

18h09 : arrivée de Mme POUVREAU et de Garance POUVREAU.

Présentation de l'ordre du jour.

Un 4^{ème} point est ajouté dans la 3^{ème} partie consacrée à la vie budgétaire et financière. Il s'agit de 4 conventions.

Des questions diverses ont été déposées par les représentants des parents d'élèves, des personnels de l'établissement représentant les personnels d'enseignement et d'éducation ainsi que les agents.

Déclaration liminaire des représentants des personnels enseignants et d'éducation.

18h17 : arrivée de M. CARRIER.

I – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL.

II- VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE.

2-1- Ventilation de la Dotation Globale Horaire (annexe 1).

M. JADEAU explique ce qu'est la DGH.

Son volume horaire total est celui qui était attendu : 29h/division + heures diverses (UNSS-labo-chorale) = 358h réparties en 327 HP et 31 HSA. (+ 6.5 IMP).

Nous gagnons une division par rapport à cette année.

La ventilation de ces heures répond à 2 priorités : faire vivre l'offre d'enseignements existants (LCA, LCE, options sportives) et mettre en place les groupes de niveaux en français et en maths annoncés par l'ex-ministre de l'Éducation à l'automne.

La répartition a été travaillée lors de 2 conseils pédagogiques (22 et 29 janvier).

Le reliquat conservé représente une marge de manœuvre utilisable pour d'éventuelles évolutions lorsque les textes présentant les nouveautés pour le collège seront parus.

M. JADEAU explique que malgré le manque de texte la mise en place des groupes de niveau pour la rentrée en 6^e et 5^e est actée.

Mme FAUCHER demande à M. JADEAU des explications sur les groupes de niveau. M. JADEAU apporte les explications en précisant que rien n'est arrêté quant à leur organisation. Il redonne l'idée travaillée en conseil pédagogique : trois groupes mixtes et un groupe des élèves aux acquis les plus fragiles pour 3 classes.

Mme FAUCHER demande s'il y a possibilité de changer cette organisation en mettant des élèves très bons avec des élèves très faibles. M. JADEAU explique que ce n'est pas l'optique des mesures annoncée et précise qu'il souhaite travailler avec ses équipes sur une organisation, une programmation, une progression qui puissent permettre la flexibilité.

Maëlla DUPUIS et Garance POUVREAU interviennent sur les potentiels risques de stigmatisation du groupe aux acquis les plus faibles (moquerie, différence de niveau...). Mme COLI N demande si les groupes seront fixés par des textes.

Mme ARTAUD demande si la réflexion autour de ces groupes se fait en collaboration avec les autres collèges. M. JADEAU confirme qu'une réflexion commune est portée au niveau du bassin et du réseau ECLORE.

Mme ARTAUD questionne sur les heures attribuées la techno en 6^{ème}. M. JADEAU répond qu'elles concernent l'atelier d'initiation aux outils numériques ouvert en parallèle de l'EMI à la rentrée 2023 est reconduit et même étendu à l'année scolaire (cette année il existe sur une ½ année).

Mme FAUCHER demande si le privé a les mêmes contraintes d'organisation. Réponse positive pour les établissements sous contrat. Interrogé sur l'annonce du Président de la République concernant le théâtre, M. JADEAU souligne que lors de sa visio avec la ministre le matin même il apparaît que le théâtre existerait sous forme de club dans les établissements qui pourraient en mettre en place.

M. JADEAU précise que la mise en place de ces groupes est justifiée par la difficulté de gérer l'hétérogénéité. Mme Dumay souligne que dans ce cas les autres disciplines sont lésées.

Mme FAUCHER demande ce qui se passera si le CA vote contre la ventilation proposée. M. JADEAU explique qu'il reconvoquera le CA pour en faire revoter une autre. Il explique que pour l'instant il doit faire remonter le TRM (répartition entre HP et HSA avec ouverture ou fermeture de poste) pour le mouvement des enseignants.

Garance demande à M. JADEAU s'il peut dire non à cette DGH. Il explique qu'en tant que Principal il est le premier représentant de l'État dans l'établissement et que la ventilation proposée l'est par lui. Deux raisons expliquant son positionnement.

Discussions autour du vote CONTRE et de ses conséquences.

M. JADEAU demande au CA de se prononcer sur la ventilation proposée.

Présents : 19

Abstention : 0

Nul ou blanc : 0

Contre : 15

Pour : 4

La ventilation proposée est donc repoussée.

2-2- Dotation numérique 2023.

Le conseil Départemental a alloué pour le collège une dotation de 9 171.69 € au titre de 2023 pour l'acquisition d'équipements numériques.

L'objectif de cette dotation est de pourvoir au remplacement des équipements obsolètes (PC fixes sous Windows 7 ou PC fixes sous Windows 10 au démarrage très lent).

Ainsi, après un état des lieux réalisé au printemps 2023, 12 PC fixes sous Windows 10 utilisés par les enseignants dans les salles de classe ont été remplacés ce qui représente un investissement de 8 434.32 €.

Le reliquat permet l'acquisition d'une tablette numérique qui viendra renforcer la flotte déjà existante. L'objectif du département, validé par un groupe de travail multipartite est en effet de prioriser le développement de la mobilité au détriment des salles informatiques, dans l'idée d'accompagner la transformation des pratiques pédagogiques.

III- VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE.

3-1 – Budget prévisionnel du séjour Culture et patrimoine de juin 2024 (annexe 2).

M. JADEAU présente ce projet de terrain avec visite du château de Guédelon et atelier de taille de pierre, château d'Amboise et du Clos Lucé, en lien avec les programmes d'histoire et de français autour du Moyen Âge et de la Renaissance.

3 jours + 2 nuits, du 10 au 12 juin.

N'apparaît pas dans le document la part du pass culture de 2 483 € permettant de financer les entrées dans les 3 lieux culturels.

Le collège est en attente d'une demande de subvention départementale.

M. JADEAU demande au CA de se prononcer sur la part dévolue aux familles dans le budget prévisionnel présenté, soit 138 €.

Présents : 19 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0 Contre : 0 Pour : 19

3-2- Mouvement de personnels.

Suite à la mutation de M. MOLLÉ en 2023, deux cuisiniers contractuels se sont succédés, M. AYRAULT puis M. CHABERNAUD, actuellement en poste. Ce dernier était auparavant chef de cuisine dans un IME et une MAS à Saint-Julien l'ARS. C'est son premier poste au département de la Vienne.

En réponse à 2 questions diverses, l'une des parents et l'autre des enseignants, sur la qualité et la quantité des repas servis, Mme AYRAULT rappelle que notre établissement à la particularité de servir des repas de la maternelle à la 3^e et qu'une arrivée en cours d'année n'est jamais facile, il faut un temps d'adaptation, des erreurs existent. La qualité des produits n'a pas changé, la quantité servie est cadrée par les grammages indiqués. Si des élèves se plaignent d'avoir faim l'après-midi, on doit constater qu'ils mangent très peu de fruits, de crudités, de fromages ou de yaourts.

M. JADEAU renchérit en évoquant la quantité astronomique de papiers de bonbons et autres paquets de chips retrouvés dans les poubelles ou à terre sous le préau. Il s'en inquiète et annonce la constitution d'un groupe de représentants du CA (Direction + CPE + 2 personnels d'éducation et d'enseignement + 2 parents + 2 élèves) pour travailler sur une modification du règlement intérieur sur ce sujet des friandises, dont la consommation est actuellement autorisée en dehors des bâtiments. Ce groupe se réunira le mardi 5 mars à 17h00.

Mme AYRAULT reprend sur les mouvements de personnels avec le remplacement de Mme COURTIN depuis le 8 décembre 2022 là aussi par des contractuels à temps plein dans un premier temps puis à mi-temps depuis le 1^{er} septembre dernier, Mme COURTIN ayant repris en temps partiel thérapeutique.

Elle fait remarquer que ces remplacements puisqu'ils sont assurés par des contractuels, qui font moins d'heures que les titulaires ont fait perdre au collège 217 heures au total. Les personnels présents doivent compenser ce qui peut engendrer des tensions.

La situation est identique avec le départ de notre agent de maintenance, M. PAVAGEAU, remplacé par M. MAROT qui effectuera 6h de moins jusqu'à ce qu'un titulaire prenne le poste.

3-3- Point sur les travaux.

Mme AYRAULT présente les différents travaux programmés dans le cadre du plan pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : éclairage au sol des cheminements, signalétique, enrobage d'une partie des sols de la cour, adaptation des toilettes, éclairage des couloirs, déplacement du visiophone du portillon, repérage au sol des entrées de bâtiment, enlèvement des estrades en salles de sciences.

Les travaux devraient s'effectuer sur des périodes hors temps scolaire.

Une question diverse déposée par les représentants des agents interpelle sur l'accès au collège pour les PMR, le trottoir rendant inaccessible aux personnes en fauteuil roulant le portillon. Mme Pouvreau souligne que l'accès PMR n'est pas exigé sur chaque ouverture et qu'il n'a pas à être assuré par la commune si un accès existe déjà. Elle va poser la question.

3-4- Conventions et contrats (annexes 3, 4, 5 et 6).

4 conventions sont présentées avec une rapide explication.

Convention de mutualisation inter-établissements de la Vienne (annexe 3).

Présents : 19 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0 Contre : 0 Pour : 19

Convention d'adhésion aux groupements de commandes coordonnés par le lycée Victor Hugo (annexe 4)

Présents : 19 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0 Contre : 0 Pour : 19

Convention de mise à disposition d'un véhicule du DITEP de Guron (annexe 5)

Présents : 19 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0 Contre : 0 Pour : 19

Convention de mise à disposition d'un véhicule de la commune de Valence en Poitou via l'Escale (annexe 6)

Présents : 19 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0 Contre : 0 Pour : 19

IV- QUESTIONS DIVERSES.

3 questions ont obtenu réponses dans le cours des échanges.

La dernière porte sur la règle concernant les devoirs. Certains professeurs ne mettent les devoirs que sur PRONOTE, d'autres non, Certains élèves n'ont pas accès à PRONOTE. Qu'est-ce qui compte, les devoirs notés sur PRONOTE ou ceux notés dans l'agenda ? M. JADEAU répond que la règle est simple : les élèves ont l'obligation de noter les devoirs dans l'agenda, c'est pourquoi l'agenda figure dans la liste des fournitures, les professeurs ont l'obligation de noter les devoirs dans PRONOTE puisque c'est le cahier de texte de la classe. PRONOTE sert ainsi à vérifier.

L'usage se répand chez les élèves de ne pas noter leurs devoirs dans l'agenda puisqu'il y a PRONOTE mais il peut y avoir des circonstances qui expliquent que l'enseignant ait du retard dans la rédaction de PRONOTE. L'élève sera alors en difficulté. Demande est faite au Principal d'adresser un message aux familles, aux élèves et aux enseignants pour rappeler cette règle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.

Le secrétaire de séance,
Mme MAGNÉ



Le Président,
M. JADEAU



Déclaration liminaire des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation
CA du 30 janvier 2024 – Collège André Brouillet

Les annonces du plan « Choc des savoirs » du ministère ont été présentées en CSA ministériel et ont fait l'unanimité contre elles. Elles dessinent une École de l'assignation sociale et tendent à transformer le métier de professeur·es concepteurs et conceptrices de leur enseignement en exécutants de tâches automatisées. Par ailleurs, l'organisation matérielle de regroupements de niveaux va induire des contraintes telles sur tous les emplois du temps que les conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les professeur·es s'en trouveront encore dégradées. Les personnels d'enseignement et d'éducation s'opposent fermement à ce projet. C'est pourquoi nous voterons contre ou nous nous abstiendrons lors de l'examen du tableau de répartition des moyens, qui applique une organisation structurelle contestable dans le fond mais aussi dans la forme. En effet aucun texte officiel entérinant les annonces ministérielles n'a, à ce jour, été publié. Nous refusons de valider par notre vote un TMRD non réglementaire ! C'est la deuxième année consécutive que le ministère place les personnels de l'Éducation nationale et les usagers dans le flou et potentiellement dans l'illégalité au moment où commence la préparation de rentrée ; c'est inadmissible !

Ces annonces sont pour nous inacceptables car :

- la mise en place de groupes de niveau en français et en mathématiques en 6ème et en 5ème à la rentrée 2024 (puis en 4ème et en 3ème à la rentrée 2025) à partir des résultats des évaluations nationales induirait un déterminisme scolaire des élèves, et ce dès la Sixième. La recherche démontre que les classes de niveaux ont des effets catastrophiques. De plus, la prétendue flexibilité du dispositif serait forcément marginale.
- les élèves les « plus en difficulté », pourraient se voir retirer des heures de certaines disciplines, ce qui les conduirait automatiquement vers une orientation précoce.
- L'éclatement du groupe classe dès la Sixième participerait à casser le collectif de travail (effets déjà observés au lycée).

C'est une marche arrière d'au moins 50 ans, une régression vers les balbutiements du collège unique, avant que l'État ne porte le principe d'une même ambition pour l'ensemble des collégiens.

- Si le DNB devient la condition pour accéder à la Seconde GT, cela revient à acter le collège comme lieu de la fin de la scolarité pour un grand nombre et revient à enterrer définitivement l'idée de l'École comme ascenseur social.
- Attaquer la liberté pédagogique des professeur·es en imposant des méthodes et des pratiques (plans mathématiques et français), des manuels certifiés, des applications utilisant l'intelligence artificielle censées être plus performantes que les enseignant·es, c'est mépriser la profession et la reléguer elle aussi au rang d'exécutant·es.
- Annoncer une refonte simultanée des programmes en Cinquième, Quatrième et Troisième à la rentrée 2026 est une énième marque d'un profond mépris.
- Un nouvel enseignement obligatoire de théâtre deviendrait, selon les propos du président Macron, « un passage obligé » et « l'histoire de l'art retrouverait sa place au collège et au lycée », dès la rentrée prochaine. Ces annonces ne sont actées ni par des textes réglementaires, ni même financées par les dotations horaires.

Nous défendons un autre collège, un collège qui aurait les moyens de faire réussir tous les élèves, étudiant ensemble pour apprendre à faire société afin de réduire les déterminismes sociaux et scolaires. Nous nous opposons au projet du ministère d'un collège qui trie et sépare les élèves en son sein, qui réduit à néant toute tentative d'École inclusive. Pour ces raisons et pour défendre nos salaires, nous serons en grève le 1^{er} février à l'appel d'une large intersyndicale.